

Détermination ciblée - Métiers de la Beauté

Cette convention est conclue entre les soussignés :

d'une part, le P.O. suivant :

INSTITUT DE LA PARURE ET DE LA BIJOUTERIE JEANNE TOUSSAINT

Adresse : Boulevard de l'Abattoir 50, 1000 BRUXELLES

Matricule + n° FASE : 2044103 - 150

Représenté par son Pouvoir organisateur :

VILLE DE BRUXELLES - D.G. DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (n° 1057)

et d'autre part, le partenaire suivant :

Mission Locale de Molenbeek - Numéro d'entreprise: 0453.729.772

Adresse : Boulevard Léopold II 101-103 , 1080 BRUXELLES

Représenté par : Monsieur Michel CERVELLO, Directeur de projets

1. Cadre réglementaire

La présente convention répond aux dispositions des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 juin 1994. Les formations sont organisées dans le respect des dispositions légales, réglementaires et administratives relatives à l'Enseignement de Promotion sociale.

Les dispositions en matière de conseil des études et d'inspection pédagogique s'appliquent pleinement.

Cette convention ne peut faire l'objet d'annotations ou de modifications manuscrites. Toute modification de ses termes doit se faire par le biais d'un contact avec le Service conventions de l'Administration.

Les éventuelles modalités particulières qui ne sont pas reprises dans la présente convention peuvent faire l'objet d'une annexe jointe à celle-ci.

2. Durée et lieu de la formation

- Date de début de formation : 26/06/2023
- Date de fin de formation : 06/07/2023
- Lieu de formation : Boulevard de l'Abattoir 50, 1000 BRUXELLES

Les horaires sont établis en concertation entre les parties cocontractantes. Ils ne peuvent être modifiés que de commun accord.

Toute formation qui excède 365 jours doit faire l'objet d'une seconde convention.

3. Détails de la formation

La formation comprend les unités d'enseignements suivantes :

Intitulé UE	N° adm	Code	Niv.	Cat.	Pér. organisées	Pér. hors dotat.
ORIENT/GUIDANCE:DES ETUDIANTS EN INSERTION SOCIOPROFESSIONN	125	971010U11F1	SI	CTen	20,00	20,00
ORIENT/GUIDANCE:DES ETUDIANTS EN INSERTION SOCIOPROFESSIONN	125	971010U11F1	SI	CTen	20,00	20,00
		TOTAL			40,00	40,00

Mission Locale de Molenbeek - Numéro d'entreprise: 0453.729.772 prend en charge 40,00 périodes.

Le coût des périodes professeur à prester dans ce cadre se ventile comme suit :

N° adm.	Niveau	Catégorie	Tarif unitaire	Coût total
125	SI	CTen	73,11 €	1 462,20 €
125	SI	CTen	73,11 €	1 462,20 €
			TOTAL	2 924,40

Mission Locale de Molenbeek - Numéro d'entreprise: 0453.729.772 prend en charge 2 924,40 euros.

La/les partie(s) prenant en charge totalement ou partiellement les coûts pédagogiques tels que détaillés ci-dessus recevront une déclaration de créance émise par la Communauté française. Dès réception de cette dernière, elle(s) s'engage(nt) à verser sa/leur participation sur le compte financier de la Communauté française prévu à cet effet.

4. Apprenants

Les règles en matière de droit d'inscription sont celles de l'article 12, § 3, 4 et 5, tel que modifiés, de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement.

Le nombre d'apprenants est estimé à 20.

Le nombre de périodes suivies est de 40.

Fait en autant d'exemplaires que de parties, plus un à destination du Service conventions de la Direction d'Enseignement de Promotion sociale.

Date :

Pour le P.O., le représentant :

Nom du représentant

Signature

Pour le partenaire Mission Locale de Molenbeek - Numéro d'entreprise: 0453.729.772, le représentant :

Monsieur Michel CERVELLO, Directeur de projets

Signature